



Règles locales.....

Préambule : comme pour tous les terrains de golf, le respect de l'Etiquette est fondamental. Veillez à son respect scrupuleux, relisez les quelques pages qui traitent du sujet.

Hors limites (R27-1b) :

Ils sont délimités par des clôtures et/ou des piquets blancs et/ou des lignes blanches.

Tous les chemins gravillonnés sont hors limites à partir du bord intérieur de ceux-ci.

Le parcours d'entraînement 6 trous est hors limites.

Terrain en réparation avec interdiction de jeu (R25-1) :

- Les massifs de fleurs (hors jachères fleuries).
- Les arbustes et jeunes arbres tuteurés.

Obstructions inamovibles (R24-2) :

- Les zones de jardin paysagés, entourés par un muret de pierre font partie de l'obstruction (à gauche du green du 1, à droite du green du 18).
- Les filets de protection sécurisant le parcours de santé (départ n°1, départ n°7, départ n°10 et à gauche du green du 11). [Note 3 de R24-2] = « le joueur doit déterminer le point de dégagement le plus proche sans passer par-dessus, au travers ou par-dessous le filet de protection ».
- L'arche de pierre à gauche du trou n°18.
- Les abris à droite du départ du 1 et à gauche du green du 18.
- Les plaques de puits en béton des anciens puits de captage.

Pénalité pour infraction à une règle locale :

Stroke play : 2 coups, match play : perte du trou.

Relisez la dernière page du livre des règles où tout est dit :

- Jouez la balle là où elle repose,
- Jouez le parcours tel qu'il est,
- Et si vous ne pouvez faire ni l'un ni l'autre, faites ce qui est juste,
- Mais pour faire ce qui est juste, vous avez besoin de connaître les règles de golf...